



**Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère de la famille, de l'enfance et des droits des femmes
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports**

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury des concours de recrutement de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal ouverts dans le domaine « Prévention santé-environnement » au titre de l'année 2016

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2014 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de concours de recrutement de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, dans le domaine « Prévention santé-environnement »;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury des concours de recrutement de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, ouverts dans le domaine « Prévention santé-environnement », au titre de l'année 2016 :

M. AUZET Jean-Pierre

Ingénieur en chef du génie sanitaire honoraire,
Président ;

M. DUMINIL Stéphane

Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef à l'agence régionale de santé Nord-Pas-de-Calais Picardie - délégation territoriale de la Somme ;

Mme RASSELET Mathilde

Ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale de santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - délégation départementale de la Corrèze ;

M. ROCHELLE Jérôme

Ingénieur principal d'études sanitaires à l'agence régionale de santé de Bretagne – délégation départementale d'Ille et Vilaine ;

Mme SERVAIN Lisa

Ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale de santé d'Ile-de-France – délégation territoriale de l'Essonne.

Article 2

En cas d'indisponibilité de M. Jean-Pierre AUZET, la présidence sera assurée par M. Jérôme ROCHELLE.

Article 3

Ces concours sont classés dans le groupe II.

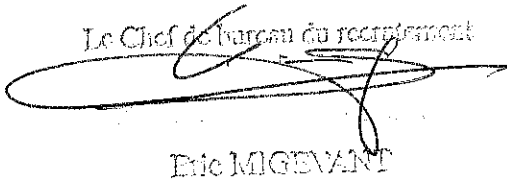
Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 2 - MAI 2016

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Pour la ministre et par délégation par empêchement de la sous-directrice
du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels

Le Chef de bureau du recrutement



Eric MIGEVAULT